



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

entreprises d'insertion

Question écrite n° 12679

Texte de la question

M. Alain Bocquet attire l'attention de M. le ministre des affaires sociales, du travail et de la solidarité sur les préoccupations que soulèvent dans le secteur de l'insertion par l'activité économique, la politique de l'emploi engagée par le Gouvernement, les nouveaux dispositifs d'insertion professionnelle des jeunes, l'absence de concertation avec les intervenants de ce domaine et l'avenir incertain des associations et entreprises en charge de ces enjeux. Celles-ci redoutent notamment la réduction des mesures de solidarité (CES-CEC), le flou entourant le futur contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS), la perspective d'un revenu minimum d'insertion (RMI) déconnecté de toute relation au monde du travail et la mise en place d'un revenu minimum d'activité (RMA) contestant, de fait, les efforts déployés en faveur de solutions économiques et d'insertion professionnelle, par rapport aux difficultés que vivent les personnes concernées. Il lui demande les dispositions que le Gouvernement entend prendre pour répondre à ces préoccupations, et les mesures susceptibles d'être engagées à son initiative en faveur du soutien aux structures d'insertion par l'activité économique.

Données clés

Auteur : [M. Alain Bocquet](#)

Circonscription : Nord (20^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 12679

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : affaires sociales, travail et solidarité

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 2003, page 1298